

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 25 juin 2018

**N°102/06/2018 : DEDOUBLEMENT DES CLASSES DES COURS PREPARATOIRES -
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE
L'ETAT**

L'an deux mille dix-huit, le lundi 25 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 19 juin 2018.

Etaient présents : 34

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Thierry DEVILLE, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Jean GARROCCQ, Angèle LOUCHART, Jean Martial DEJEAN, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR

Pouvoirs : 10

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN à Pierre Antoine LEVI, Laurence PAGES à Marie-Claude BERLY, Bernard PECOU à Philippe FRANCOIS, Danielle AMOUROUX à Robert INFANTI, Colette HARLE à Laura NICOLAS, Jean Luc BUDOIA à Maxime BERAUDO, Aurélie BURATTI à Christian PEREZ, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Carole DUNET-SCHUMANN à Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

Absent : 1

Madame, Monsieur Thierry VIALLO

**Madame Aurore KOTHE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de ses mesures pour combattre la difficulté scolaire, le gouvernement a mis en place un plan pluriannuel de dédoublement des classes de CP et CE1 dans les écoles situées en réseaux d'éducation prioritaire (REP) et REP+.

Pour la rentrée 2018 la ville de Montauban est concernée par le dédoublement des CP pour ces écoles REP, c'est-à-dire les écoles Jacques Brel, Jules Guesde, Georges Lapierre, Jean Malrieu, Fernand Bales, Centre, Jean Moulin.

Les travaux engagés permettront ainsi la création de 11 classes supplémentaires à 12 élèves pour la rentrée 2018.

Ce dédoublement des classes de CP situées en REP entre dans le cadre d'un dispositif national qui peut faire l'objet d'un soutien financier de l'Etat. Ce soutien porte sur les dépenses engagées par la collectivité postérieurement à la demande de subvention.

Une partie des travaux et dépenses a d'ores et déjà été engagée (installation des locaux, acquisition du mobilier), cependant la Ville doit, dans les prochaines semaines, faire l'acquisition du matériel informatique nécessaire à l'équipement des futures classes (vidéoprojecteurs, ordinateurs).

Il vous est donc proposé de solliciter le soutien financier de l'Etat sur la base du plan de financement ci-dessous :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Matériel informatique	26 409 €	Etat (50%)	13 204,50 €
		Ville de Montauban (50%)	13 204,50 €
TOTAL	26 409 €	TOTAL	26 409 €

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de l'Etat, ainsi qu'à signer tout document ou convention nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

27 JUIN 2018

De sa publication et/ou notification le :

27 JUIN 2018

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 juin 2018

Maire,

Brigitte BAREGES

